Tarifs et conventions: quel avenir?

A différents niveaux, des efforts sont entrepris pour simplifier la structure tarifaire TARMED et raccourcir les voies décisionnelles de la maintenance du tarif. En outre, des travaux sont en cours à l'échelon de la Confédération en vue de réviser la liste des analyses et de réduire la marge de distribution dans le domaine des médicaments.

Révision de la liste des analyses

En 2006, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a décidé de réviser l'ensemble de la liste des analyses. Ce projet comprend l'examen de la nomenclature et des coûts de laboratoire. L'objectif visé est de rendre la structure des coûts transparente et de comparer nos dépenses de laboratoire avec celles de l'étranger. L'OFSP et les politiques ne cessent de souligner la nécessité de soutenir et de renforcer la médecine de premier recours. Il est certain que la valeur du point tarifaire ne baissera pas en 2008 dans le secteur du laboratoire. L'OFSP a également l'intention de s'engager en faveur du maintien du laboratoire au cabinet médical. Le groupe de travail Laboratoire de la FMH, qui est constitué de façon très représentative, est activement impliqué par l'OFSP dans le développement et le processus décisionnel de ce projet. Le groupe de travail n'acceptera aucune coupe ou suppression pour le laboratoire du praticien.

Réduction de la marge de distribution pour la remise directe de médicaments

Les coûts des médicaments se trouvent dans la ligne de mire tant de l'OFSP que du Surveillant des prix. L'OFSP prévoit de réduire la marge de distribution au 1er janvier 2009 pour la remise de médicaments en général et pour la dispensation directe en particulier. Le montant de ces réductions n'est pas connu pour l'instant. Cette mesure impliquerait une baisse de revenu pour les médecins libres praticiens dans les cantons autorisant la propharmacie. Ici aussi, un groupe de travail de la FMH (représentants des organisations faîtières, du VEDAG, de l'APA et de la FMH) est à l'œuvre pour proposer des solutions alternatives, d'entente avec le Comité central et l'Assemblée des délégués de la FMH.

Augmentation de la valeur du point en vue dans le domaine AI/AA/AM?

D'âpres négociations sont en cours pour obtenir une hausse de la valeur du point tarifaire dans le domaine AI/AA/AM. Notre délégation a documenté la demande de la FMH, et argumenté en sa faveur en s'appuyant sur l'augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) et sur l'analyse de l'évolution des frais de traitement annuels après l'introduction du TARMED (05/2003). Nous attendons maintenant avec intérêt les décisions du conseil d'administration de la CTM. Quoi qu'il arrive, la FMH s'engagera pour une augmentation de la valeur du point et entamera, si nécessaire, une procédure de fixation de cette valeur par l'autorité concernée – en y impliquant le Surveillant des prix.

«Projet 2010»: révision de la structure du TARMED

En approuvant la version 1.04 du TARMED au 1er janvier 2007, le Conseil fédéral a expressément invité les partenaires tarifaires à simplifier cette structure tarifaire. Le «Projet 2010» du Comité de direction de TARMED Suisse est l'outil prévu par les partenaires tarifaires (H+, CTM, santésuisse et FMH) pour répondre à cette exigence et atteindre les objectifs suivants:

- simplifier la structure tarifaire sans rien perdre de sa teneur en information;
- remanier et mettre à jour les modèles de coûts INFRA (hôpitaux) et Koreg (cabinets médicaux) et
- revoir et adapter les valeurs intrinsèques et les minutages.

Le «Projet 2010» vise donc à améliorer et simplifier les processus. Sitôt adopté avec ses sous-projets, il sera mis en consultation par les partenaires tarifaires. Les différentes organisations de médecins (organisations faîtières, sociétés cantonales et de discipline médicale) pourront alors donner leur avis et participer à l'établissement de la réponse de la FMH. Si les attentes placées dans ce projet sont grandes, celui-ci pose aussi des exigences élevées aux partenaires: il s'agit en effet, ni plus ni moins, que de mettre à jour des modèles de coûts dépassés, de simplifier les voies décisionnelles au sein des commissions, et de faire avancer d'un pas l'ensemble de la structure en en «simplifiant la nomenclature».

Vous le voyez, chères et chers collègues, de nombreuses activités sont en cours sur le front tarifaire et les organes de la FMH (organisations faîtières, sociétés cantonales et de discipline médicale incluses) travaillent intensément à relever tous ces défis. Nous adoptons une attitude proactive et défendons systématiquement, et avec véhémence, les requêtes du corps médical.

Dr Ernst Gähler,
membre du Comité central,
responsable du domaine Tarifs et conventions